

**EXTRAIT**

08/10/98

du Registre des Délibérations du Comité du  
**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

Séance du 08 OCTOBRE 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
et le huit octobre à dix-sept heures trente  
Demande de subvention  
Régionale pour la  
Musique Traditionnelle. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9810/04

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY, DAVID, FOUQUES, FRERE, GINESY, MARY,  
MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, ET TREHIN,  
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI, PECQUEUR,  
RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil Régional PACA a décidé de soutenir le patrimoine provençal et niçois et notamment le soutien à la création de sections régionales dans les Conservatoire de Musique.

L'actuel département de Musique Traditionnelle du Syndicat Mixte pourrait donc bénéficier de ces aides et devenir un véritable département pédagogique par le recrutement d'un professeur diplômé d'état dès la rentrée de septembre 1999, le coût de la création de ce poste s'élevant à 200 000 F (salaires, charges, frais de déplacement,...).

En conséquence, le Président propose à l'Assemblée de demander une subvention de fonctionnement de 100 000 F au Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du soutien apporté à la culture traditionnelle et niçoise.

- Où l'exposé du Président, le Comité Syndical :
- 1/ décide du recrutement d'un enseignant à temps complet pour le département des Musiques Traditionnelles.
  - 2/ sollicite du Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur une subvention de 100 000 F (50 % des dépenses) dans le cadre du soutien apporté à la culture traditionnelle et niçoise.
  - 3/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

